

de savoir qu'on a besoin d'eux et qu'on ne les considère pas comme des miséreux. Pour cette raison le Parlement avait décidé en 1951 de supprimer à jamais l'évaluation des ressources.

Une grande partie des sommes que nous verserons seront récupérées sous forme d'impôt sur le revenu si les pensionnés ont un revenu assez élevé. Si mes chiffres sont exacts, 3 p. 100 seulement des vieillards canadiens de plus de 70 ans ont un revenu d'au moins \$5,000 par an. Si je me trompe, j'espère que le ministre me reprendra. Voilà qui révèle le besoin énorme de relever la pension de la majorité. Le ministre a dit que nous allions épargner de l'argent avec des frais d'administration moins élevés, mais que nous n'en récupérerions qu'une faible portion avec l'impôt. C'est l'indice qu'il y a peu de vieillards riches.

Le ministre n'a pas dit que la majorité de cette augmentation reviendrait sous forme d'impôt car les bénéficiaires l'affecteraient au paiement des loyers et d'autres services. Le trésor s'enrichira assurément à la suite des impôts et de la taxe de vente qu'acquittent les gens qui fournissent ces services et les logements à nos vieillards.

Un certain nombre de Canadiens vivent avec un revenu marginal et sont propriétaires de leurs maisons. Ils n'auront pas droit à cette augmentation mais, en réalité, leurs moyens excèdent bien peu leurs besoins. Au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, ils ont besoin d'un supplément d'aide. Dans certains cas, un mari et une femme dans cette situation auront besoin de quelqu'un pour aider aux soins du ménage s'ils veulent rester chez eux. Faute du revenu nécessaire pour payer cette aide, ils devront aller dans des hospices. A ce moment-là, le gouvernement devra payer environ de \$200 par mois par personne, car je ne pense pas que l'on puisse subvenir à moins aux besoins d'un pensionnaire d'hospice au Canada. Cet argent provient des contribuables. Le ministre n'a pas parlé de cette caractéristique de la mesure.

Il faut reconnaître que certains septuagénaires sont en bonne santé et peuvent subvenir à leurs propres besoins, alors que d'autres ont besoin de quelques soins et d'assistance, tandis que d'autres encore requièrent beaucoup de soins et de surveillance médicale. Nous devons écarter systématiquement des maisons de repos les deux premiers groupes, car les pensionnaires de ces institutions représentent une dépense supplémentaire

[M. Rynard.]

pour le contribuable. Nous devons, moyennant une légère contribution supplémentaire, nous efforcer d'aider ces personnes à demeurer chez elles.

Les membres de l'opposition sont dans une situation délicate car, s'ils s'opposent à l'esprit de cette mesure législative, ils doivent malgré tout l'appuyer pour fournir une assistance à une partie des citoyens âgés. Je serais le dernier à dire que le ministre nous soumet à un chantage pour nous faire adopter cette attitude, mais faute de grives on mange des merles.

Comme nous avançons dans l'étude du projet de loi, j'espère que le ministre tiendra compte de nos propositions parce qu'il constatera finalement, j'en suis sûr, qu'en adoptant la mesure à l'étude nous augmenterons le coût de l'aide aux vieillards. En effet, on n'a, pour s'en convaincre, qu'à songer au nombre d'habitants de nos villes et villages à qui une faible assistance permettrait de passer le reste de leur vie dans leur propre maison.

La mesure nous déçoit parce qu'elle ne porte pas la pension de sécurité de la vieillesse au niveau nécessaire pour permettre à nos vieillards de subvenir à leurs besoins, compte tenu de la hausse du coût de la vie depuis quelques années.

• (8.00 p.m.)

M. Kindt: Monsieur le président, permettez-moi de passer brièvement en revue certains des frais d'administration auxquels nous pouvons raisonnablement nous attendre par suite de l'adoption du bill. Le ministre les a estimés à approximativement 1.5 million de dollars en tout. Nous savons tous qu'il s'agit là d'un minimum choisi au hasard. Ce n'est pas ce que coûteront finalement les frais administratifs du programme de supplément à la pension de vieillesse renfermé dans le projet de loi que nous étudions. En admettant que le chiffre de 1.5 million de dollars soit exact, si l'on songe au nombre de pensionnés, ce montant représente environ 2 dollars par pensionné. Autrement dit, nous verserons 2 dollars pour que les pensionnés reçoivent leur supplément de \$30 par mois. Si le ministre trouve à redire à mes chiffres, qu'il le dise.

L'hon. M. MacEachan: Le chiffre que j'ai mentionné est de 3.6 millions de dollars.

M. Woolliams: C'est pire.

L'hon. M. MacEachan: C'est-à-dire, 1.3 p. 100 environ des 270 millions de dollars.